



QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DES COMMUNES SUR LE RISQUE D'INONDATION

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Adour amont

Dans le but d'apprécier le niveau de connaissance du risque inondation des communes et d'identifier leurs attentes, le Syndicat mixte Adour amont a adressé un questionnaire aux 404 communes concernées par le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Adour amont. L'enquête a été menée du 15 juin 2021 au 13 juillet 2021.

Résultat de l'enquête à l'échelle du syndicat : 152 répondants (**38%**) sur les 404 communes.

Au sein de la **Communauté de communes du Plateau de Lannemezan** : 10 répondants (**37%**) sur les 27 communes que compte le bassin versant Adour amont.

Les pourcentages suivants concernent uniquement les communes qui ont répondu au questionnaire.

Document réglementaire

Les communes soumises aux risques d'inondation peuvent faire l'objet d'un PPRi (Plan de prévention du risque inondation) qui dans ces cas-là doit se décliner sous la forme d'un PCS (Plan communal de sauvegarde) et d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

70% des communes confirment être concernées par le risque inondation.

40% des communes sont dotées d'un PPRi.

50% des communes ont un PCS.

30% des communes ont un DICRIM.

Suivi des crues

Les échelles limnimétriques sont peu présentes (**20%** des communes en sont dotées), mais une majorité de communes n'en exprime pas le besoin. Le suivi des crues se fait essentiellement via le site Vigicrue.

Systèmes d'alerte

Les systèmes d'alerte permettent aux communes de prévenir la population en cas de crue.

40% des communes ont un référent qui est essentiellement le Maire.

Les systèmes d'alerte utilisés sont principalement le porte-à-porte et l'appel téléphonique. L'usage du SMS est inexistant. Une commune souhaite mettre un place un système d'alerte par sirène.

Sensibilisation des riverains

La culture du risque est importante auprès des habitants pour que ceux-ci adoptent les bons réflexes au bon moment.

Peu de communes diffusent aux habitants des informations sur le risque d'inondation. Peu de repères de crue sont identifiés (**20%**).

90% des communes possèdent une salle pouvant accueillir des personnes devant être évacuées, mais peu de communes en informe la population. Les exercices d'alerte sont inexistants.

Travaux réalisés ou en réflexion

Les travaux réalisés concernent essentiellement la lutte contre le ruissellement pluvial : busage et entretien des fossés.

Seules deux communes ont répondu à la question « que faudrait-il faire pour réduire la vulnérabilité de la commune face au risque d'inondation ». Elles évoquent l'intérêt d'entretenir les cours d'eau, de mettre en place une alarme et de réaliser un PCS.

